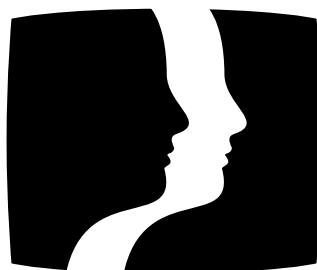


LES PRIX  GÉMEAUX



Télévision 2010

25^e ÉDITION

CAHIER DES RÈGLEMENTS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

**ADMISSIBILITÉ : ÉMISSIONS DIFFUSÉES ENTRE
LE 1^{er} MAI 2009 ET LE 30 AVRIL 2010**

L'Académie recommande fortement à la personne qui inscrit de consulter les artisans et les interprètes pour le choix des épisodes soumis dans les catégories de métiers et d'interprétation qui les concernent.

Un artisan ou un interprète ayant travaillé à une émission qui répond aux critères d'admissibilité des prix Gémeaux 2010 peut soumettre lui-même sa candidature au concours à la condition que le détenteur des droits relatifs à l'émission lui consente ceux qui sont nécessaires à son évaluation et à sa diffusion, ceci conformément aux présents règlements.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DISPONIBLE EN LIGNE
www.prixgemeaux.ca/inscription



ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

Télévision 2010

L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision veut reconnaître la créativité, l'originalité, l'innovation, l'excellence et la qualité du travail des professionnels de la production télévisuelle. Ainsi, elle organise dans ce but deux compétitions annuelles d'émissions de télévision, l'une visant la production de langue française, les prix Gémeaux; l'autre la production de langue anglaise, les Gemini Awards.

Les membres de l'Académie accrédités dans la section Télévision sont appelés à choisir parmi les productions inscrites aux concours des prix Gémeaux et des Gemini Awards ce qu'ils jugent être le meilleur travail professionnel de l'année dans des catégories d'émissions, de métiers et d'interprétation. Ils attribuent ainsi des prix d'excellence à des producteurs, des artisans et des artistes.

Ce document vise la compétition des émissions de langue française. Il contient les règlements officiels, la liste des catégories de prix, la liste des critères d'évaluation et le formulaire d'inscription. Les règlements ont été révisés en vue des prix Gémeaux 2010 par le comité des règlements des prix Gémeaux et approuvés par le conseil d'administration de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision au Québec.

Règlements

Aux fins des présents règlements, le terme « émission » désigne autant une émission unique, une série ou un épisode. Le genre masculin est employé sans discrimination, afin d'en faciliter la lecture.

QUI PEUT INSCRIRE ?

Toute personne, membre ou non-membre de l'Académie, peut inscrire à condition de détenir les droits ou d'être autorisée par le ou les propriétaire(s) des droits de la production, sous réserve des conditions d'inscription.

PRODUCTIONS ADMISSIBLES

Sont admissibles aux prix Gémeux, les productions télédiffusées en version originale française au Canada entre le 1^{er} mai 2009 et le 30 avril 2010 qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

QUAND S'INSCRIRE ?

Le formulaire doit être complété en ligne au www.prixgimeux.ca/inscription

La confirmation d'inscription et le paiement des frais d'inscription doivent être reçus au bureau de l'Académie, aux dates inscrites dans l'échéancier des prix Gémeux 2010, à l'adresse suivante :

Académie canadienne du cinéma et de la télévision – Prix Gémeux
225, rue Roy Est, bureau 106
Montréal (Qc) H2W 1M5
Téléphone : 514 849-7448
Télécopieur : 514 849-5069

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours des prix Gémeux, une émission doit répondre à tous les critères suivants :

1. L'émission doit être une production canadienne selon la définition du CRTC ou du Bureau des visas de films et bandes vidéo canadiens, et avoir la télévision comme premier marché.
2. La langue originale de l'émission doit être le français.
3. L'émission doit avoir été diffusée au Canada pour la première fois entre le 1^{er} mai 2009 et le 30 avril 2010.
4. Une émission unique faisant l'objet d'une diffusion en direct entre le 1^{er} et le 30 avril 2010, peut s'inscrire, au choix, à l'un ou l'autre des concours des prix Gémeux 2010 ou 2011. Si l'émission est inscrite aux prix Gémeux 2010, l'envoi du formulaire d'inscription dûment complété et du matériel audiovisuel requis doit respecter l'échéancier établi pour les visionnements des comités et des jurys 2010, lequel est annexé au présent cahier des règlements. Si ces délais ne peuvent être respectés, l'émission verra son admissibilité reportée aux prix Gémeux 2011.

5. Une émission qui, après son inscription, voit sa diffusion reportée plus tard que le 30 avril 2010 est retirée du concours. Tout report de diffusion doit être signalé à l'Académie.

6. Dans le cas d'une série, le tiers des épisodes doit avoir été diffusé avant le 30 avril 2010. Si ce nombre est moindre que le tiers, la société responsable de l'inscription doit demander par écrit à l'Académie l'autorisation de s'inscrire. L'Académie déterminera de l'admissibilité de la production.

7. Dans le cas d'une série inscrite en 2010, les épisodes diffusés après le 30 avril peuvent être soumis dans les différentes catégories de prix. La personne qui inscrit doit s'assurer que l'envoi du matériel audiovisuel requis respecte l'échéancier établi pour les visionnements des comités et des jurys 2010, lequel est annexé au présent cahier des règlements.

8. Ne sont pas admissibles, les productions ayant été inscrites aux prix Génie. Les émissions ayant été inscrites aux Gemini Awards sont admissibles si elles répondent à tous les critères d'admissibilité des prix Gémeux.

9. Toute émission constituée essentiellement des meilleurs moments d'une série n'est pas admissible.

10. L'émission du gala des prix Gémeux n'est pas admissible.

11. Seule la version d'une émission qui a été diffusée, sans ajout ou modification, peut être inscrite dans une catégorie de prix.

12. Si une émission fait l'objet de plus d'une version diffusée, une seule version peut être inscrite.

13. Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

14. Une émission ayant remporté trois prix Gémeux comme « meilleure émission » sera intronisée parmi les « Immortels de la télévision » et recevra une attestation à cet effet.

15. Un candidat ayant remporté trois prix Gémeux dans une même catégorie pour la même émission sera intronisé parmi les « Immortels de la télévision » et recevra une attestation à cet effet.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Chaque émission doit répondre aux critères d'admissibilité du concours des prix Gémeux.

2. La personne qui soumet une émission ou une candidature dans les catégories de métiers ou d'interprétation doit : (i) prendre connaissance des présents règlements et s'engager à les respecter ; (ii) détenir ou avoir obtenu, aux fins du présent concours, tous les droits incluant ceux de la bande sonore nécessaires à l'utilisation de la production telle que décrite à l'article 17 ci-après ; (iii) être autorisée à transférer ces droits à l'Académie.

3. Une inscription dans une catégorie « émissions » donne droit à deux inscriptions gratuites dans une catégorie de métiers ou d'interprétation.

4. Les inscriptions relèvent du ou des propriétaire(s) des droits de l'émission ou de toute personne ayant obtenu l'autorisation écrite du propriétaire des droits de cette émission.

5. Une émission doit être inscrite dans une seule catégorie « émissions ».

6. La mention au générique fait foi de la catégorie dans laquelle un candidat est admissible. Un candidat ne peut pas être inscrit dans une catégorie si la mention au générique ne mentionne pas qu'il a exercé cette fonction.

7. Dans le cas de l'inscription d'une série, on doit soumettre deux épisodes dans la catégorie « émissions » et un épisode pour chaque catégorie de métiers et d'interprétation.

8. Dans le cas d'une série, l'épisode soumis dans une catégorie doit faire partie de la série régulière.

9. Le choix des épisodes est la responsabilité de la personne qui inscrit.

10. On peut soumettre le même épisode pour toutes les catégories d'inscription ou un épisode différent pour chaque catégorie.

11. Dans les catégories de métiers, un maximum de deux inscriptions peut être soumis dans une même catégorie pour une même série. On ne peut soumettre deux fois le même candidat (ou la même équipe de candidats) pour les deux inscriptions.

12. Seules les candidatures des artistes et des artisans ayant travaillé à l'épisode soumis et dont le nom apparaît au générique de l'épisode sont admissibles.

13. La personne qui inscrit doit fournir les documents requis tels que décrits dans le formulaire d'inscription.

14. Chaque épisode soumis doit être représentatif de l'inscription dans la catégorie. Les membres des comités de présélection et les jurés de mise en nomination visionnent et votent exclusivement en fonction de l'épisode soumis dans la catégorie de prix qu'ils sont appelés à juger.

15. La personne qui inscrit est responsable de la qualité visuelle et sonore de chaque DVD soumis. Une émission ne sera pas jugée si la mauvaise qualité technique du matériel soumis nuit au visionnement et empêche un comité ou un jury d'exercer son jugement.

16. L'Académie aura le droit de diffuser à la télévision canadienne d'expression française, de reproduire pour les fins de diffusion et de communiquer au public via Internet des extraits de l'émission (maximum deux (2) minutes par extrait) en vue de la production, de la promotion et de la diffusion du gala des prix Gémeux. Elle aura aussi le droit de présenter l'émission lors

des visionnements pour ses membres et pour les membres des divers jurys constitués en vue de la production du gala des prix Gémeaux.

17. La personne qui soumet une émission ou une candidature s'engage à faire parvenir à l'Académie aux dates limites d'inscription et pour chacune des émissions ou candidatures soumises : (i) un formulaire d'inscription dûment complété ; (ii) les frais d'inscription ; (iii) le matériel audio-visuel requis.

18. Pour toute catégorie où, pendant deux années consécutives, il y a trois inscriptions ou moins, le conseil d'administration se réserve le droit de suspendre la catégorie.

19. Toute question qui pourrait se poser quant à l'admissibilité des émissions ou des candidatures sera soumise au comité des règlements. Celui-ci révisé toutes les inscriptions et fait, au besoin, des recommandations à la personne qui inscrit. En cas de litige, les membres du conseil d'administration de l'Académie, section Québec, à l'exception de ceux siégeant également au comité des règlements, trancheront. Les décisions du conseil seront finales et sans appel.

20. La personne qui soumet une émission reconnaît aux Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore le droit de se porter acquéreur (pour seule fin d'archives) d'un exemplaire de l'émission soumise.

LA SÉLECTION

Dès qu'une émission est soumise et qu'elle répond aux critères d'admissibilité, son inscription devient officielle.

Une firme de vérificateurs reconnue supervise les étapes de sélection et compile les votes.

Toute question ou tout litige relatif à la sélection sont soumis au conseil d'administration de l'Académie au Québec. Les décisions du conseil d'administration sont finales et sans appel.

Les étapes de sélection sont les suivantes :

Présélection

1. Une présélection a lieu dans une catégorie où la durée de visionnement des émissions inscrites est supérieure à 15 heures.

2. Les catégories qui ne nécessitent pas de présélection sont directement soumises aux jurys de mise en nomination.

3. Dans une catégorie où la durée de visionnement est entre 16 et 22 heures, un comité de présélection est formé pour sélectionner les 10 émissions ou candidatures qui seront soumises à un jury de mise en nomination.

4. Dans une catégorie où la durée de visionnement est supérieure à 22 heures, deux comités de présélection sont formés. Chaque comité de présélection se partage le visionnement des émissions inscrites dans la catégorie pour sélectionner un minimum de cinq (5) à un maximum de six (6) émissions ou candidatures. Les émissions ou candidatures des deux comités de présélection seront soumises à un jury de mise en nomination.

5. Chaque comité de présélection est composé de trois professionnels, généralement membres de l'Académie, ayant l'expérience et la compétence pertinentes en fonction de la catégorie à juger.

6. Aucun directeur de programmes ou membre d'un comité de direction d'un diffuseur ne peut siéger sur un comité de présélection.

7. Tout conflit d'intérêts devra être évité dans la formation des comités de présélection. Un membre d'un comité de présélection doit déclarer les émissions auxquelles il a participé et qui ont été diffusées entre le 1^{er} mai 2009 et le 30 avril 2010 et toute situation représentant une source de conflits d'intérêts.

8. Chaque personne qui siéger sur un comité de présélection reconnaît et accepte les règlements établis par l'Académie.

9. Chaque personne qui siéger sur un comité de présélection doit signer un engagement de confidentialité.

10. Chaque membre d'un comité de présélection reçoit et visionne en entier les DVD des émissions qu'il doit juger.

11. Les membres d'un comité de présélection ne peuvent déplacer une émission ou une candidature d'une catégorie à une autre.

12. Les membres d'un comité de présélection évaluent une émission ou une candidature à partir de critères d'évaluation. Les critères d'évaluation figurent en annexe du présent cahier des règlements.

13. Après la période de visionnement, les membres d'un comité de présélection doivent se rencontrer pour choisir les émissions, qui seront soumises aux jurys de mise en nomination. Les discussions demeurent confidentielles.

14. Après les discussions, le comité de présélection remet son choix des émissions ou candidatures retenues à la société de vérificateurs.

15. La société de vérificateurs établit la liste des émissions et candidatures lesquelles seront soumises aux jurys de mise en nomination.

Mise en nomination

1. Les jurys de mise en nomination sont composés de cinq à six professionnels, généralement membres de l'Académie, ayant l'expérience et la compétence pertinentes en fonction de la catégorie à juger.

2. Aucun directeur de programmes ou membre d'un comité de direction d'un diffuseur ne peut siéger sur un jury de mise en nomination.

3. Toute personne ayant participé à un comité de présélection peut siéger sur un jury de mise en nomination dans la même catégorie ou dans une catégorie différente.

4. Un jury de mise en nomination d'une catégorie de prix où deux comités de présélection ont eu lieu est composé d'au moins un membre issu de chacun de ces comités de présélection.

5. L'Académie nomme un président pour voir au déroulement de chaque jury de mise en nomination. Le président a droit de vote au même titre que les autres membres du jury.

6. Tout conflit d'intérêts devra être évité dans la formation des jurys de mise en nomination. Un membre d'un jury de mise en nomination doit déclarer les émissions auxquelles il a participé et qui ont été diffusées entre le 1^{er} mai 2009 et le 30 avril 2010 et toute situation représentant une source de conflits d'intérêts.

7. Chaque personne qui siéger sur un jury de mise en nomination reconnaît et accepte les règlements établis par l'Académie.

8. Chaque personne qui siéger sur un jury de mise en nomination doit signer un engagement de confidentialité.

9. Les membres d'un jury de mise en nomination ne peuvent déplacer une émission ou une candidature d'une catégorie à une autre.

10. Chaque membre d'un jury de mise en nomination reçoit et visionne en entier les DVD des émissions inscrites dans la catégorie qu'il doit juger.

11. Pour les catégories « émissions », dans le cas d'une série, les jurés doivent visionner en entier le premier épisode soumis. Le visionnement du 2^e épisode est laissé à la discrétion du jury.

12. Les membres d'un jury de mise en nomination évaluent une émission ou une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage. Les critères d'évaluation figurent en annexe du présent cahier des règlements.

13. Après la période de visionnement des émissions, les membres d'un jury de mise en nomination doivent se rencontrer afin de choisir les émissions et les candidatures qui seront mises en nomination. Les discussions sont dirigées par le président et demeurent confidentielles. Cette rencontre se tiendra au même moment et au même lieu pour tous les jurys.

14. Après les discussions, chaque membre d'un jury remplit son bulletin de vote en accordant un rang, par ordre de préférence, à chaque émission ou candidature retenue par l'ensemble du jury.

15. Les bulletins de vote des jurys de mise en nomination sont remis à la société de vérificateurs qui compile les rangs accordés par chaque membre d'un jury. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote des jurys et le vote final des membres.

16. Un minimum de deux et un maximum de cinq émissions ou candidatures peuvent être mises en nomination dans chaque catégorie.

17. Lorsqu'il y a une seule émission ou candidature mise en nomination dans une catégorie, la catégorie est annulée. Le conseil d'administration de l'Académie au Québec en est informé. Il peut alors décider de remettre un prix spécial à la seule émission ou candidature retenue dans cette catégorie.

18. Si un jury ne retient aucune émission ou candidature en nomination dans une catégorie, les membres doivent, à la fin de leurs discussions, en rendre compte au président et au vice-président Télévision du conseil d'administration de l'Académie au Québec.

19. Les émissions et les candidatures mises en nomination sont annoncées officiellement lors d'une conférence de presse.

20. Toute modification à la liste des finalistes doit être soumise à l'Académie par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant l'annonce officielle des mises en nomination. Une demande de modification soumise après le délai permis ne pourra pas être considérée. Un changement à la liste officielle entraînera des frais de 100 \$ par candidat, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.

Vote final

1. Seuls les membres de l'Académie, en règle avant l'annonce officielle des finalistes et accrédités en télévision, ont droit de vote pour l'année en cours.

2. Tous les membres section Télévision ont le droit de vote dans toutes les catégories d'émissions, de métiers et d'interprétation.

L'Académie tient à souligner à chacun de ses membres que voter pour une émission qu'il n'a pas vue ou voter dans une catégorie qu'il estime en conscience ne pas être apte à juger constitue un grave manque d'éthique envers ses pairs. Dans ces cas, l'abstention est un signe de probité.

3. Les membres de l'Académie ont la possibilité de visionner les émissions retenues afin de voter en toute connaissance de cause. Ils doivent en faire la demande à l'Académie durant la période de votation.

4. L'envoi des bulletins de vote aux membres votant est effectué par la société de vérificateurs.

5. Les membres accordent un rang, par ordre de préférence, à chacune des émissions ou des candidatures en nomination dans chaque catégorie. Une fois leur bulletin de vote complété, ils le retournent à la société de vérificateurs.

6. La société de vérificateurs compile les rangs accordés par chaque membre dans chaque catégorie de prix.

7. Au moment de la compilation du vote final, le vote des jurys de mise en nomination compte pour 50 %, le vote général des membres de l'Académie compte pour 50 %. Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au gala des prix Gémeaux.

8. L'Académie remet un seul trophée par émission gagnante dans chaque catégorie. S'il y a des émissions gagnantes ex aequo dans une catégorie, un trophée sera alors remis à chacune d'elle.

9. Lorsqu'il y a plus d'un lauréat pour la même émission, chacun recevra un certificat d'attestation. Il est possible d'acheter des tro-

phées supplémentaires. Seuls les gagnants dont les noms se trouvent sur la liste officielle ont le droit d'acheter un trophée Gémeaux.

10. Les prix Gémeaux dans les catégories d'émissions sont remis au(x) producteur(s) ou à une personne déléguée par le(s) propriétaire(s) des droits de l'émission gagnante; ceux des catégories de métiers, aux artisans, et ceux des catégories d'interprétation, aux interprètes.

EXIGENCES TECHNIQUES

1. La personne responsable de l'inscription doit faire parvenir le matériel audiovisuel au bureau de l'Académie aux dates requises selon l'échéancier, sans quoi l'Académie se réserve le droit d'annuler l'inscription sans remboursement.

2. On doit fournir six DVD par catégorie de prix inscrite (nota : dans le cas d'une série, il peut s'agir d'un même épisode ou d'un épisode différent par catégorie). Ces DVD serviront aux jurés de présélection et aux jurés de mise en nomination des différentes catégories de prix.

3. Pour l'inscription d'une série dans la catégorie « émissions » les deux épisodes soumis doivent être copiés sur le même DVD : l'épisode à visionner en premier lieu copié avant celui proposé comme 2^e choix.

4. Une cassette Beta de l'émission unique ou, dans le cas d'une série, de l'épisode mis en nomination devra être fournie dans les dix jours ouvrables qui suivront l'annonce officielle des finalistes. La personne responsable de l'inscription recevra un avis par courriel. Cette cassette servira à des fins d'extraits en vue du gala des prix Gémeaux.

5. Toutes les productions présentées doivent répondre aux exigences techniques suivantes :

a) Pour assurer la meilleure qualité possible et faciliter la lecture des DVD, il faut utiliser le standard suivant pour la copie des émissions : DVD (- R), d'une marque connue. LES COPIES DOIVENT ÊTRE FAITES PAR DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS. LES COPIES "MAISON" RISQUENT DE CAUSER PROBLÈME ET NUIRE AUX VISIONNEMENTS DES JURÉS AUX ÉTAPES DE SÉLECTION.

b) Chaque DVD doit comporter le générique, l'ouverture et la fermeture de l'émission.

c) On doit identifier chaque DVD en indiquant le titre de l'émission, l'épisode, sa durée, le numéro et le nom de la catégorie soumise ainsi que la société de production. Cette identification doit être conforme à celle qui se trouve sur le formulaire d'inscription qui est transmis à l'Académie.

d) Les DVD doivent obligatoirement être insérés dans des pochettes de papier avec fenêtre.

e) La qualité du DVD doit correspondre aux standards de diffusion. La qualité, le contenu et l'identification des copies soumises sont la responsabilité de la personne qui fait l'inscription.

f) Les rubans de la cassette Beta doivent débiter par 30 secondes de barres de couleur et tonalité à 0 « vu », suivies de cinq secondes de noir et de silence, puis l'émission.

f) Ne pas soumettre de bande maîtresse.

g) Les copies doivent être exemptes de publicité.

EXPÉDITION ET MANUTENTION

1. L'Académie ne saurait être tenue responsable de la perte ou des dommages qui pourraient être causés aux cassettes ou DVD.

2. La personne qui désire que les DVD et Betacam lui soient retournés doit en faire la demande à l'Académie et en organiser le retour à ses frais. Deux mois après la tenue du gala, l'Académie détruira le matériel qui n'aura pas été réclamé.

FRAIS D'INSCRIPTION

1. Émission unique :

Membre 405,00 \$
Non-membre 810,00 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à l'inscription d'une émission dans une catégorie « émissions » et à deux (2) inscriptions dans les catégories de métiers ou d'interprétation. (Les frais relatifs aux inscriptions additionnelles dans les catégories de métiers et d'interprétation sont indiqués au point 3.)

2. Série :

Membre 580,00 \$
Non-membre 1 160,00 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à l'inscription d'une série dans une catégorie « émissions » et à deux (2) inscriptions dans les catégories de métiers ou d'interprétation. (Les frais relatifs aux inscriptions additionnelles dans les catégories de métiers et d'interprétation sont indiqués au point 3.)

3. Métiers / Interprétation :

Membre 175,00 \$
Non-membre 350,00 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à une inscription dans les catégories de métiers ou d'interprétation. Il n'est pas nécessaire d'inscrire dans une catégorie « émissions », mais toute candidature doit répondre aux critères d'admissibilité des prix Gémeaux 2010.

Note : si une catégorie est annulée, l'Académie remboursera les frais d'inscription.



Catégories de prix

ÉMISSIONS

DRAMATIQUE

1. **Meilleure série dramatique**
Série tournée selon la manière film dont le récit se déroule sur plusieurs épisodes.
2. **Meilleur téléroman**
Continuité dramatique, principalement tournée dans les mêmes lieux et à multiples caméras.
3. **Meilleure comédie**
Série adoptant le genre comique qui met en scène des personnages principaux récurrents.

HUMOUR

4. **Meilleur spécial humoristique**
Émission unique qui est axée sur l'humour (incluant les spéciaux d'une heure des catégories Comédie et Série humoristique).
5. **Meilleure série humoristique**
Série qui est axée sur l'humour (sketches, monologues, parodies, etc.).

VARIÉTÉS

6. **Meilleure série ou spécial de variétés ou des arts de la scène**
Émission ou série qui présente principalement des numéros de variétés ou des performances artistiques (danse, opéra, musique, etc.).
7. **Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show**
Émission ou série qui est composée principalement d'une, ou de plusieurs, entrevue(s) menée(s) par un animateur attiré.
8. **Meilleur jeu**
Émission ou série qui met à l'épreuve les connaissances et les capacités des participants.
Note : le prix est remis au producteur et au concepteur, s'il s'agit d'un concept original.

9. **Meilleure télé-réalité**
Émission ou série, diffusée en direct ou en différé, qui présente des extraits ou l'intégralité des activités de personnes connues ou non, filmées sur le vif dans des situations diverses, fortuites ou scénarisées, et qui peuvent se prêter à un processus d'élimination faisant appel ou non à la participation du public. Ce genre d'émission ne doit pas être confondu avec les documentaires tels que définis à leur catégorie.

MAGAZINE

10. **Meilleur magazine culturel**
Série qui présente la vie culturelle sous ses différents aspects.

11. Meilleur magazine d'intérêt social

Série dont les sujets portent sur des préoccupations sociales ou des faits de société.

12. Meilleur magazine de services

Série qui donne des conseils pratiques sur divers aspects de la vie quotidienne.

AFFAIRES PUBLIQUES

13. Meilleure émission ou série d'affaires publiques

Émission ou série où l'on présente des entrevues, des débats, des reportages, sur des enjeux d'intérêt public.

DOCUMENTAIRE

14. Meilleure biographie ou portrait

Émission qui relate de façon non-fictionnelle la vie et l'œuvre d'une personnalité politique, artistique, sportive ou autres, et qui peut comporter des scènes d'archives et/ou des reconstitutions dramatiques.

Note : le prix est remis au producteur et au réalisateur.

15. Meilleur documentaire : société

Émission unique qui traite de façon non-fictionnelle d'un sujet ayant rapport à la société, à la politique, à l'histoire ou autres.

Note : le prix est remis au producteur et au réalisateur.

16. Meilleur documentaire : culture

Émission unique qui traite de façon non-fictionnelle d'un sujet consacré aux arts (peinture, sculpture, cinéma, danse, théâtre, littérature ou autres) et qui peut comporter des performances artistiques.

Note : le prix est remis au producteur et au réalisateur.

17. Meilleur documentaire : nature et sciences

Émission unique qui traite de façon non-fictionnelle d'un sujet ayant rapport avec le milieu naturel ou scientifique (environnement, faune, écologie, médical, technologie ou autres).

Note : le prix est remis au producteur et au réalisateur.

18. Meilleure série documentaire

Série thématique qui traite d'un ou de plusieurs sujets à caractère social, culturel, scientifique ou biographique.

JEUNESSE

19. Meilleure émission ou série jeunesse : fiction

Émission ou série de fiction conçue pour les jeunes.

20. Meilleure émission ou série jeunesse : variétés / magazine

Émission ou série de variétés ou magazine conçue pour les jeunes.

SPORT

21. Meilleure émission ou série de sports ou de loisirs

Émission ou série qui porte sur les sports ou les activités de loisirs s'y rapportant.

ANIMATION

22. Meilleure émission ou série d'animation

Émission ou série dont les images sont réalisées selon les techniques de l'animation.

MÉTIERS

Dans les catégories de métiers (de 23 à 60), un maximum de deux inscriptions peut être soumis dans une même catégorie pour une même série.

MEILLEURE RÉALISATION

Note : le metteur en scène ayant fait la direction des comédiens ou des participants pour l'émission et dont le nom apparaît au générique est également admissible (voir Annexe Liste des critères d'évaluation de la réalisation).

23. Série dramatique

24. Téléroman

25. Comédie

26. Humour

27. Variétés toutes catégories

28. Magazine

29. Affaires publiques, série documentaire

30. Jeunesse : fiction

31. Jeunesse : variétés / magazine

MEILLEUR TEXTE

Note : seuls les textes écrits ou adaptés pour la télévision sont admissibles.

32. Série dramatique

33. Téléroman

34. Comédie

35. Humour

36. Jeunesse

MEILLEUR SCÉNARIO

37. Documentaire

MEILLEURE RECHERCHE

38. Talk-show, magazine

39. Affaires publiques, documentaire toutes catégories

40. Jeunesse

MEILLEURE DIRECTION
PHOTOGRAPHIQUE

- 41. Dramatique
- 42. Affaires publiques, documentaire toutes catégories

MEILLEURE DIRECTION
PHOTOGRAPHIQUE OU ÉCLAIRAGE

- 43. Humour, variétés toutes catégories

MEILLEUR MONTAGE

- 44. Dramatique
- 45. Humour, variétés toutes catégories
- 46. Magazine
- 47. Affaires publiques, documentaire - émission
- 48. Affaires publiques, documentaire - série

MEILLEUR SON

Note : les prix Gémeaux des catégories Son peuvent être remis à un individu ou à une équipe d'au plus sept personnes.

- 49. Dramatique
- 50. Humour, variétés toutes catégories
- 51. Magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories

MEILLEURE DIRECTION ARTISTIQUE

- 52. Décors : toutes catégories dramatiques
- 53. Décors : toutes catégories variétés, magazines, affaires publiques, sports
- 54. Création de costumes
- 55. Meilleurs maquillages / Coiffures

MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE

- 56. Dramatique
- 57. Documentaire
- 58. Thème musical : toutes catégories

MEILLEURE INFOGRAPHIE

- 59. Infographie : toutes catégories

MEILLEUR REPORTAGE

- 60. Reportage
Reportage de toute durée qui constitue un segment et non la totalité d'un épisode ou d'une émission.
Note : le prix est remis au journaliste et au réalisateur et à une troisième personne qui a travaillé au reportage parmi les métiers suivants : chercheur, monteur, caméraman et preneur de son.

MEILLEURE INTERPRÉTATION

Note : seules les candidatures individuelles sont acceptées (sauf en humour, catégorie 73).

- 61. Premier rôle masculin Dramatique
- 62. Premier rôle féminin Dramatique
- 63. Premier rôle masculin Téléroman
- 64. Premier rôle féminin Téléroman
- 65. Premier rôle masculin Comédie
- 66. Premier rôle féminin Comédie
- 67. Rôle de soutien masculin Dramatique
- 68. Rôle de soutien féminin Dramatique
- 69. Rôle de soutien masculin Téléroman
- 70. Rôle de soutien féminin Téléroman
- 71. Rôle de soutien masculin Comédie
- 72. Rôle de soutien féminin Comédie
- 73. Humour
- 74. Premier rôle Jeunesse
- 75. Rôle de soutien Jeunesse

MEILLEURE ANIMATION

- 76. Humour, série ou spécial de variétés, jeu, télé-réalité
- 77. Émission ou série d'entrevues ou talk-show
- 78. Magazine
- 79. Affaires publiques
- 80. Jeunesse
- 81. Sports ou loisirs

PRIX SPÉCIAUX

82. Prix de la Diversité

Prix qui honore la production de langue française reflétant la diversité culturelle d'ici et ayant été inscrite aux prix Gémeaux 2010. Un jury spécial choisit l'émission gagnante parmi les émissions inscrites.
Note : l'inscription dans cette catégorie est gratuite. Veuillez remplir le formulaire d'inscription du prix de la Diversité.

83. Grand prix de l'Académie

Prix remis par l'Académie à une personnalité dont la carrière exceptionnelle a contribué au développement de la télévision d'expression française au Canada. Tout membre de l'Académie peut soumettre une candidature. Cette candidature doit être accompagnée d'un court justificatif et être appuyée par deux membres de l'Académie. Un jury de cinq membres, mandaté par le conseil d'administration et sur lequel d'anciens récipiendaires du prix seront invités à siéger, sélectionne trois candidatures parmi celles reçues. Le jury les soumet par la suite au conseil d'administration qui choisit le lauréat. Le jury est présidé par le président de l'Académie. Ce dernier n'a pas le droit de vote.

84. Prix Jean-Besré

Ce prix souligne la contribution d'une personne, d'une émission, d'un télédiffuseur, d'une société de distribution, d'un organisme qui s'est illustré au cours de l'année par l'originalité, la créativité, l'innovation et l'excellence de son travail. Tout membre de l'Académie peut soumettre une candidature. Cette candidature doit être accompagnée d'un court justificatif et être appuyée par deux membres de l'Académie. Un jury de cinq membres, mandaté par le conseil d'administration et sur lequel des Immortels de la télévision seront invités à siéger, sélectionne trois candidatures parmi celles reçues. Le jury les soumet par la suite au conseil d'administration qui choisit le lauréat. Le jury est présidé par le vice-président télévisif de l'Académie. Ce dernier n'a pas le droit de vote.

85. Prix Gémeaux du public Desjardins

Prix attribué par le public qui doit voter pour son émission préférée parmi un choix de dix productions ayant obtenu les meilleurs auditoires moyens entre le 1^{er} mai 2009 et le 30 avril 2010. La production doit être inscrite aux prix Gémeaux 2010.



Annexe

LISTE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION PRIX GÉMEAUX 2010

LES CRITÈRES SERVENT À L'ÉVALUATION DES ÉMISSIONS INSCRITES DANS UNE CATÉGORIE DE PRIX.

ÉMISSIONS

- 1 Meilleure série dramatique**
20 créativité, innovation, originalité
20 texte
20 réalisation
20 interprétation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique
- 2 Meilleur téléroman**
20 créativité, innovation, originalité
20 texte
20 réalisation
20 interprétation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique
- 3 Meilleure comédie**
20 créativité, innovation, originalité
25 texte
20 interprétation
15 réalisation
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique
- 4 Meilleur spécial humoristique**
20 créativité, innovation, originalité
20 texte
15 réalisation
15 interprétation
10 efficacité de l'humour
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique
- 5 Meilleure série humoristique**
20 créativité, innovation, originalité
20 texte
15 réalisation
15 interprétation
10 efficacité de l'humour
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique
- 6 Meilleure série ou spécial de variétés de ou des arts de la scène**
20 créativité, innovation, originalité
20 qualité de l'animation et/ou de l'interprétation
25 réalisation
20 concept, traitement
15 image, son, musique
- 7 Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show**
20 créativité, innovation, originalité
30 animation
25 recherche, choix des intervenants
15 réalisation
10 image, son, musique
- 8 Meilleur jeu**
20 créativité, innovation, originalité
20 concept
20 animation
15 recherche, choix des intervenants et des questions
15 réalisation
10 image, son, musique
- 9 Meilleure télé-réalité**
20 créativité, innovation, originalité
25 concept, mise en situation
20 réalisation
15 animation - présentation
20 image, son, musique
- 10 Meilleur magazine culturel**
20 créativité, innovation, originalité
20 animation - présentation
20 réalisation
15 traitement de l'information
15 recherche, choix des intervenants
10 image, son, musique
- 11 Meilleur magazine d'intérêt social**
20 créativité, innovation, originalité
20 animation - présentation
20 réalisation
15 traitement de l'information
15 recherche, choix des intervenants
10 image, son, musique
- 12 Meilleur magazine de services**
20 créativité, innovation, originalité
20 animation - présentation
20 réalisation
15 traitement de l'information
15 recherche, choix des intervenants
10 image, son, musique
- 13 Meilleure émission ou série d'affaires publiques**
20 créativité, innovation, originalité
25 réalisation
20 recherche, choix des intervenants
20 animation / présentation
15 image, son, musique
- 14 Meilleure biographie ou portrait**
20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu / scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique
- 15 Meilleur documentaire : société**
20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu / scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique
- 16 Meilleur documentaire : culture**
20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu / scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique
- 17 Meilleur documentaire : nature et sciences**
20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu / scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique
- 18 Meilleure série documentaire**
20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu / scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

- 19 Meilleure émission ou série jeunesse : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 texte - recherche
 15 réalisation
 15 interprétation
 10 adéquation avec le public cible
 10 décors, costumes, maquillages
 10 image, son, musique
- 20 Meilleure émission ou série jeunesse : variétés / magazine**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 texte - recherche
 15 réalisation
 15 animation
 10 adéquation avec le public cible
 10 décors, costumes, maquillages
 10 image, son, musique
- 21 Meilleure émission ou série de sports ou de loisirs**
 20 créativité, innovation, originalité
 25 animation, description (pertinence des commentaires)
 15 réalisation
 15 traitement
 15 recherche, choix des intervenants
 10 image, son, musique
- 22 Meilleure émission ou série d'animation**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 graphisme, style
 20 scénario, concept
 20 réalisation
 20 bande sonore
- 23 Meilleure réalisation : série dramatique**
 20 créativité, innovation, originalité
 25 mise en scène - direction des comédiens
 25 traitement et approche
 20 découpage et rythme
 10 qualités artistiques
- 24 Meilleure réalisation : téléroman**
 20 créativité, innovation, originalité
 25 mise en scène - direction des comédiens
 25 traitement et approche
 20 découpage et rythme
 10 qualités artistiques
- 25 Meilleure réalisation : comédie**
 20 créativité, innovation, originalité
 25 mise en scène - direction des comédiens
 25 traitement et approche
 20 découpage et rythme
 10 qualités artistiques
- 26 Meilleure réalisation : humour**
 20 créativité, innovation, originalité
 25 découpage et rythme
 20 mise en scène - direction des comédiens
 20 traitement et approche
 15 qualités artistiques
- 27 Meilleure réalisation : variétés toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 25 découpage et rythme
 20 mise en scène - direction des participants
 20 traitement et approche
 15 qualités artistiques
- 28 Meilleure réalisation : magazine**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement du contenu et approche
 25 découpage et rythme
 25 choix des intervenants / direction des participants
- 29 Meilleure réalisation : affaires publiques, série documentaire**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement du contenu et approche
 25 découpage et rythme
 25 choix des intervenants / direction des participants
- 30 Meilleure réalisation jeunesse : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 25 direction des comédiens
 20 traitement et approche
 20 découpage et rythme
 15 adéquation avec le public cible
- 31 Meilleure réalisation jeunesse : variétés / magazine**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 direction des animateurs, des chroniqueurs ou autres
 20 traitement et approche
 20 découpage et rythme
 20 adéquation avec le public cible
- 32 Meilleur texte : série dramatique**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique
 25 dialogues
 25 conception des personnages
- 33 Meilleur texte : téléroman**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique
 30 dialogues
 20 conception des personnages
- 34 Meilleur texte : comédie**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique
 25 dialogues
 25 conception des personnages
- 35 Meilleur texte : humour**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 construction dramatique ou structure
 20 concept / mise en situation
 20 dialogues / monologue / liens
 20 efficacité de l'humour
- 36 Meilleur texte : jeunesse**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique ou structure
 20 conception des personnages et/ou style d'animation
 20 dialogues, narration ou textes de liaison
 10 adéquation avec le public cible
- 37 Meilleur scénario : documentaire**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction - structure
 25 traitement de l'information
 25 maîtrise du sujet - clarté du propos
- 38 Meilleure recherche : talk-show, magazine**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 choix des intervenants
 25 qualité de l'information
 25 traitement de l'information
- 39 Meilleure recherche : documentaire, affaires publiques, biographie**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 choix des intervenants
 25 qualité de l'information
 25 traitement de l'information
- 40 Meilleure recherche : jeunesse**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 adéquation de l'information en fonction du public cible et du genre
 25 qualité de l'information
 25 traitement de l'information
- 41 Meilleure direction photographique : dramatique**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 conception de l'éclairage
 20 atmosphère
 20 maîtrise technique
 20 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)

MÉTIERS

42 Meilleure direction photographique : affaires publiques, documentaire toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 maîtrise technique
- 30 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)
- 20 atmosphère

43 Meilleure direction photographique ou éclairage : humour, variétés toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 conception de l'éclairage
- 20 atmosphère
- 20 maîtrise technique
- 20 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)

44 Meilleur montage : dramatique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 fluidité dans l'enchaînement des séquences
- 20 rythme adapté aux propos et mise en valeur de l'émotion
- 20 sens de la coupe et du raccord
- 20 apport du montage à l'émission

45 Meilleur montage : humour, variétés toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 équilibre du rythme de l'émission
- 20 cohérence avec le sujet
- 20 sens de la coupe et du raccord
- 20 apport du montage à l'émission

46 Meilleur montage : magazine

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 structure et organisation du contenu
- 25 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
- 25 sens de la coupe et du raccord

47 Meilleur montage : affaires publiques, documentaire - émission

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 adaptation au propos et à la problématique
- 20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
- 20 sens de la coupe et du raccord
- 20 structure et organisation du contenu

48 Meilleur montage : affaires publiques, documentaire - série

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 adaptation au propos et à la problématique
- 20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
- 20 sens de la coupe et du raccord
- 20 structure et organisation du contenu

49 Meilleur son : dramatique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 mixage
- 20 montage sonore
- 20 conception sonore
- 10 prise de son
- 10 qualité technique d'ensemble

50 Meilleur son : humour, variétés toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 prise de son
- 25 mixage
- 15 qualité technique d'ensemble
- 10 enchaînement/transition

51 Meilleur son : magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 mixage
- 20 prise de son
- 20 montage sonore
- 15 qualité technique d'ensemble

52 Meilleurs décors : toutes catégories dramatiques

- 20 créativité, innovation, originalité
- 40 conception
- 20 uniformité de l'ensemble
- 20 esthétique

53 Meilleurs décors : toutes catégories variétés, magazines, affaires publiques, sports

- 20 créativité, innovation, originalité
- 40 conception
- 20 uniformité de l'ensemble
- 20 esthétique

54 Meilleure création de costumes : toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 recherche conceptuelle (reflet de l'époque, crédibilité)
- 25 uniformité de l'ensemble
- 25 esthétique

55 Meilleurs maquillages/coiffures : toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 crédibilité de la composition
- 25 complexité de l'exécution
- 25 uniformité de l'ensemble

56 Meilleure musique : dramatique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical
- 30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission
- 20 interprétation, programmation, réalisation

57 Meilleure musique originale : documentaire

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical
- 30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission
- 20 interprétation, programmation, réalisation

58 Meilleur thème musical : toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 40 pertinence et efficacité
- 40 interprétation, programmation, réalisation

59 Meilleure infographie : toutes catégories

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 traitement, esthétisme
- 25 qualité technique
- 25 pertinence face à l'émission (rapport contenu/contenant)

60 Meilleur reportage

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 réalisation
- 20 contenu / choix des intervenants
- 20 animation / présentation, qualité du texte
- 15 image, son, musique

INTERPRÉTATION

61 Meilleure interprétation premier rôle masculin : dramatique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

62 Meilleure interprétation premier rôle féminin : dramatique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

63 Meilleure interprétation premier rôle masculin : téléroman

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

64 Meilleure interprétation premier rôle féminin : téléroman

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

65 Meilleure interprétation premier rôle masculin : comédie

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

66 Meilleure interprétation premier rôle féminin : comédie

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

67 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : dramatique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

68 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : dramatique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

69 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : téléroman

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

70 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : téléroman

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

71 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : comédie

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

72 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : comédie

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

73 Meilleure interprétation : humour

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

74 Meilleure interprétation premier rôle : jeunesse

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

75 Meilleure interprétation rôle de soutien : jeunesse

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 contribution au personnage et à l'émission
- 25 présence et charisme
- 30 justesse du jeu, rythme

76 Meilleure animation : humour, série ou spécial de variétés, jeu, télé-réalité

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 maîtrise de la situation
- 25 présence à l'écran et crédibilité
- 25 qualité d'interventions

77 Meilleure animation : émission ou série d'entrevues ou talk-show

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 maîtrise du sujet - pertinence des questions
- 20 climat - approche
- 20 contrôle - sens de la répartie
- 15 audace

78 Meilleure animation : magazine

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 maîtrise du sujet / situation
- 25 présence à l'écran et crédibilité
- 25 qualité d'interventions

79 Meilleure animation : affaires publiques

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 maîtrise du sujet / situation
- 25 présence à l'écran et crédibilité
- 25 qualité d'interventions

80 Meilleure animation : jeunesse

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 maîtrise du sujet / situation
- 25 présence à l'écran et crédibilité en fonction du public cible
- 25 qualité d'interventions

81 Meilleure animation : sports ou loisirs

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 maîtrise du sujet / situation
- 25 présence à l'écran et crédibilité
- 25 qualité d'interventions





ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

CONSEIL D'ADMINISTRATION 08-09 SECTION QUÉBEC

Charles Ohayon, président

ADMINISTRATEURS

Christiane Asselin
 Marie-Lise Beaudoin
 Jacques Blain
 Phil Comeau
 Lise Dandurand
 Chantal Fortier
 Marie-Hélène Fortier
 Mario Fortin
 Robert Labrosse
 Marquise Lepage
 Iohann Martin
 Patrick Masbourian
 Micheline Pepin
 Marie-Andrée Poliquin
 Pierre Poirier
 Francis Reddy

COMITÉ DES RÈGLEMENTS TÉLÉVISION 2010

Louis Bolduc
 Annick Charrette
 Chantal Fortier
 Vincent Guignard
 Guylaine O'farrell
 Isabelle Vincent
 Sylvie Tremblay (présidente)

Pour l'Académie :

Patrice Lachance
 Éline Éthier

COMITÉ EXÉCUTIF NATIONAL

Ron I. Cohen, président
 Paul Gratton, président sortant
 Christine Shipton, vice-présidente, Ontario
 Charles Ohayon, vice-président, Québec
 Terry McEvoy, vice-président, Ouest
 Steve Mayhew, vice-président, Est
 Kevin Tierney, vice-président, cinéma
 John Vandervelde, trésorier

PERSONNEL, BUREAU DE MONTRÉAL

Patrice Lachance, directrice
 Éline Éthier, coordonnatrice des prix Gémeux et des prix Génie
 Samuel Bélisle, adjoint aux prix Gémeux et aux prix Génie
 Danièle Gauthier, administratrice et chargée de projets
 François Bissonnette, adjoint à l'administration et projets
 Suzanne Beauchamp, consultante aux communications
 Eric Therrien-Nadeau, adjoint administratif et responsable des adhésions

RELATIONS DE PRESSE

Ixion Communications

CABINET-COMPTABLES

KPMG srl
 Laurent Giguère, C.A. Associé

BUREAUX DE L'ACADÉMIE

ACCT Québec

225, rue Roy Est, bureau 106, Montréal (Québec) H2W 1M5
 Téléphone : 514 849-7448
 Télécopieur : 514 849-5069
 Courriel général : academie@acct.ca

ACCT national / Ontario / Est

49 Ontario Street Suite 501, Toronto (Ontario) M5A 2V1
 Téléphone : 416 366-2227
 Télécopieur : 416 366-8454
 Ligne téléphonique sans frais : 1 800 644-5194
 Courriel général : info@academy.ca

ACCT Ouest

Unit 212-2223 West Broadway, Vancouver (BC) V6K 2E4
 Téléphone : 604 684-4528
 Télécopieur : 604 684-4574
 Ligne téléphonique sans frais : 1 800 644-5194
 Courriel général : info@academy.ca

Site Internet de l'Académie

www.acct.ca

Site Internet des prix Gémeux

www.prixgemeaux.ca